



# ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 16 FEV. 2024

Services techniques

CL/AF

N° 83 / 2024

---

**OBJET : Travaux d'entretien de la végétation sur propriété privée de la SNCF située sur la commune.**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2213-6

VU le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté préfectoral du Val d'Oise n°2009-297 en date du 28 avril 2008,

VU la demande présentée le 13 février 2024 par la société SNCF Réseau – Groupe Patrimoine Sécurité 299 bis Route de St Leu 93800 Epinay-sur-Seine, concernant des travaux d'entretien de la végétation le long des voies ferroviaires, avenue Alfred Vigny, avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour son propre compte.

## ARRETE

**Article 1 :** La société ADN Vexin Paysages 2 chemin de la Croisette 95650 Boissy - l'Aillerie, est autorisée à réaliser des travaux d'entretien de la végétation le long des voies ferroviaires, avenue Alfred de Vigny, avenue des Courses pour la période du 19 au 23 février 2024 (de 8h00 à 16h00)

**Article 2 :** Les camions de la société ADN Vexin Paysages sont autorisés à circuler sur l'ensemble des voies de la commune.

**Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement gênant l'exécution des travaux seront mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la ville, le commissaire de police de la circonscription de Deuil – Enghien-les-Bains, le responsable de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé, et notifié à la société SNCF Réseau -Groupe Patrimoine Sécurité 299 bis Route de St Leu 93800 Epinay-sur-Seine.

François ABOUT  
Conseiller Municipal  
Délégué aux Travaux



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : **16 FEV. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

**16 FEV. 2024**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.